



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2022

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit décembre à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soisy-sur-École, légalement convoqués, conformément à l'article L.2121-7, L.2121.10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du Conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme CADOT Laure, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, maires-adjoints.
M. DUJARDIN Réginald, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. HAMEL Olivier, Mme LE CORRE Sophie, M. LEFEVRE Gérald, M. RUELLÉ Alain, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, M. BESSON Hervé, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SCHAEFFER Séverine donne pouvoir à M. RUELLÉ Alain,
Mme REALI Jeannine donne pouvoir à M. HAMEL Olivier,
Mme HERARD Anne-Sophie donne pouvoir à RAMAHEFASOLO Nora,
M. SCHAFFUSER Patrice donne pouvoir à M. BESSON Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : RAS

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LE CORRE Sophie est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 14 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le Quorum est constaté.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022,
- Décision du Maire du 8 décembre 2022,
- Décision modificative N°1,
- Désignation du correspondant incendie et secours,
- Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur les communes du territoire de la CC2V,
- Informations diverses.

1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2022

Mme Laure CADOT porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE, à 12 voix pour, 0 contre et 3 abstentions l'adoption du compte rendu du 16 novembre 2022.

M. Besson demande à ce que la note analytique de « Soisy Un nouvel Horizon » soit annexée au présent PV.

Le bureau des élections et du fonctionnement des assemblées de la Préfecture de l'Essonne a précisé qu'au regard du délai de transmission de cette note, communiquée 15 minutes avant le début du conseil municipal, Madame le Maire ne pouvait dans un délai si contraint traiter les observations de l'opposition pour que ces réponses figurent également au présent PV.

Par conséquent, la note ne sera pas annexée.

2. Décision du Maire du 8 décembre 2022 et Budget 2022 – Décision modificative N°1

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

ADOpte, à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention la décision modificative N°1 telle que présentée ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6231 : Annonces et insertions	3 693.69	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	23 000.00	
D 6237 : Publications	1 500.00	
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	12 000.00	
D 6288 : Autres services extérieurs	5 000.00	
TOTAL D 011 : Charges à caractère	45 193.69	
D 6218 : Autre personnel extérieur		4 094.13
D 6411 : Personnel		7 227.77
D 6413 : Personnel non titulaire		16 057.19
D 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		8 666.54
D 6453 : Cotisations aux caisses de		9 148.06
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		45193.69

3. Désignation du correspondant incendie et secours

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE, à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention la désignation de M. Franck Lefèvre comme correspondant incendie et secours.

4. Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE, à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention de fixer les règles suivantes pour le dépôt des listes destinées à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes doivent être déposées à la mairie de Soisy-sur-Ecole, Place de la Mairie, 91840 Soisy-sur-Ecole ;
- les listes doivent être déposées au plus tard le 6 janvier 2023 sous pli fermé, avec la mention « Election de la commission d'appel d'offres »

5. Groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur les communes du territoire de la CC2V

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention, la convention constitutive du groupement de commandes avec la CC2V,

APPROUVE à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention, la désignation de la CC2V comme coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention, Mme le Maire à engager une consultation commune dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres,

AUTORISE à 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention, Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



[Handwritten signature in blue ink]